

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 60079-10-1:2009**

## **Atmosphères explosives -- Partie 10-1: Classement des emplacements - Atmosphères explosives gazeuses**

Explosionsfähige Atmosphäre -- Teil 10-1:  
Einteilung der Bereiche -  
Gasexplosionsgefährdete Bereiche

Explosive atmospheres -- Part 10-1:  
Classification of areas - Explosive gas  
atmospheres

**03/2009**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60079-10-1:2009 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60079-10-1:2009.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 60079-10-1:2009  
NORME EUROPÉENNE **EN 60079-10-1**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD Mars 2009

---

ICS 29.260.20

Remplace EN 60079-10:2003

Version française

**Atmosphères explosives -  
Partie 10-1: Classement des emplacements -  
Atmosphères explosives gazeuses  
(CEI 60079-10-1:2008)**

Explosionsfähige Atmosphäre -  
Teil 10-1: Einteilung der Bereiche -  
Gasexplosionsgefährdete Bereiche  
(IEC 60079-10-1:2008)

Explosive atmospheres -  
Part 10-1: Classification of areas -  
Explosive gas atmospheres  
(IEC 60079-10-1:2008)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2009-03-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

**CENELEC**

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**Secrétariat Central: avenue Marnix 17, B - 1050 Bruxelles**